

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil de Niherne, sous la présidence de Monsieur Bruno MARDELLE, Maire de NIHERNE.

Etaient présents : Mmes Claudine DELHOMENIE, Marie-Noëlle BESNARD-BATAILLON, Séverine GAGNERON, Sylvie MARTIN, Angélique LABESSE, Céline BARON, Anne MARCHÉ. MM Bruno MARDELLE, Éric VERDIER, Philippe NOIROT, Franck HAVET, Serge LACOT, Johann NIVET, Jean-Pierre MURAT, Alexandre ALBERT, Jean-Marc MARINET.

Absents excusés : Céline SAUZET, Tanguy MANCOIS a donné pouvoir à Sylvie MARTIN, Muriel MASSAUD a donné pouvoir à Serge LACOT.

Séverine GAGNERON a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 août 2022

Date d'affichage : 30 août 2022

Nombre de membres : 19

Nombre de présents : 16

Représentés : 2

LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Serge LACOT demande que soit bien confirmé que l'affichage du PV à l'extérieur de la mairie soit maintenu. Monsieur le Maire lui confirme que cela avait été conclu dans ce sens.

ORDRE DU JOUR :

CONVENTION SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre) - GNAU

Vu la démarche nationale Action publique 2022 et l'obligation au 1^{er} janvier 2022 de proposer le dépôt des demandes d'urbanisme par voie dématérialisée, le SDEI a mis en place le « guichet numérique des autorisations d'urbanismes » (GNAU). Il propose à ses communes membres, la mise à disposition de ce téléservice pour la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme.

Les usagers auront la possibilité de déposer leur dossier soit au format papier en mairie soit de manière dématérialisée sur internet.

Le SDEI formera les agents communaux à l'utilisation de ce service et assurera les frais d'acquisition et de maintenance du logiciel.

Un lien direct sera créé sur le site de la commune afin de faciliter ces démarches dématérialisées.

M. le Maire informe le conseil que cette mise en place de guichet numérique n'aura aucun impact financier pour la commune.

Le Conseil APPROUVE à l'unanimité cette convention et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

DEMANDE D'AMENDES DE POLICE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de sécurité « rue Edmé Richard ».

Voici le plan de financement estimatif :

DEPENSES

Fournitures	2 803,60 € HT
Total	2 803,60 € HT

RECETTES

Subvention amendes de police espérée	850,00 € HT
Autofinancement ou emprunt	1 953,60 € HT
Total	2 803,60 € HT

Il propose de solliciter l'aide financière du Département au titre des subventions amendes de police aussi large que possible.

Le Conseil VOTE POUR à l'unanimité cette proposition.

1607 HEURES

Le décompte du temps de travail s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes de 2020 a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'organisation actuelle du temps de travail correspond à une durée annuelle de travail effective de 1 607 heures pour un agent à temps complet, y compris la journée de solidarité, il convient de délibérer pour formaliser la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents de la commune de NIHERNE.

Administratif

La durée hebdomadaire du temps de travail accomplie au sein du service administratif est fixée à 36 heures par semaine, réalisée sur 5 jours par semaine. Il sera octroyé 6 jours liés à la Réduction du Temps de Travail (dits « jours de RTT ») aux agents accomplissant ce cycle de travail pour effectuer la durée annuelle de 1 607 heures de travail effectif.

Pour un agent à temps non complet pour 17h30 par semaine est fixée à 17h30 par semaine, réalisée sur 5 jours par semaine, soit 803h50 par an.

Technique

Pour les agents affectés à l'école et à l'entretien des locaux (ménage, surveillance) :

La durée hebdomadaire du temps de travail accomplie au sein du service technique est fixée à 35h par semaine, réalisée sur 4.5 jours par semaine.

Pour un agent à temps non complet la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à :

- 32h par semaine, réalisée sur 4.5 jours par semaine, soit 1469.20 heures par an.
- 28h par semaine, réalisée sur 4.5 jours par semaine, soit 1285.60 heures par an.
- 26h par semaine, réalisée sur 4.5 jours par semaine, soit 1193.78 heures par an.
- 7h par semaine, réalisée sur 4.5 jours par semaine, soit 321,40 heures par an.

Pour les agents affectés au service technique (voirie, espaces verts, entretien bâtiment...)

La durée hebdomadaire du temps de travail accomplie au sein du service technique est fixée à 35 heures par semaine, réalisée sur 5 jours par semaine pour effectuer la durée annuelle de 1 607 heures de travail effectif :

Sociale

La durée hebdomadaire du temps de travail accomplie au sein du service sociale est fixée à 35h par semaine, réalisée sur 4 jours par semaine pour effectuer la durée annuelle de 1 607 heures de travail effectif.

Culturelle

La durée hebdomadaire du temps de travail accomplie au sein du service culturelle est fixée à 35h par semaine, réalisée sur 5 jours par semaine pour effectuer la durée annuelle de 1 607 heures de travail effectif.

Modalités d'exécution suivantes pour la journée de solidarité :

Pour les agents bénéficiant de RTT, la journée de solidarité est accomplie par la suppression d'une journée de RTT.

La journée de solidarité est fixée au lundi de Pentecôte pour les agents à temps complet et non-complet. Le temps de journée de solidarité est calculé au prorata du temps de travail.

Mme Gagneron informe le conseil que la mise en place des 1607 heures sur la commune a été simple car déjà en place, seules une ou deux phrases ont été modifiées à la demande du Centre de Gestion.

Le Conseil VOTE POUR à l'unanimité.

AUGMENTATION HORAIRE AGENTS TECHNIQUES ÉCOLE

Deux agents techniques sont actuellement à 28 h/hebdo, afin de faciliter la réalisation des différentes tâches dont elles sont chargées et en raison de la suppression d'un contrat de 7h par semaine, Monsieur le Maire propose d'augmenter leur contrat de 2h soit un passage à 30h hebdomadaires et annualisées.

Madame MARCHÉ s'interroge si les 3 heures en moins ne seront pas pénalisantes pour les deux agents.

Madame GAGNERON répond que non, le planning a été fait en conséquence, sauf en cas absence, mais non prévisible à l'avance.

Le Conseil après en avoir délibéré VOTE à l'unanimité cette proposition.

VOISINS VIGILANTS

Monsieur le Maire fait un point sur la situation de la Commune face aux vols récents. Plusieurs propriétés ont été victimes de cambriolages. Afin de lutter contre ce fléau, la Commune propose d'adhérer à « voisins vigilants » qui est une plate-forme permettant de signaler immédiatement une tentative ou un cambriolage par les particuliers. Cette information est partagée avec les autres inscrits du site par téléphone fixe ou portable. Et la plate-forme est reliée à la gendarmerie, ainsi qu'à la mairie. Le coût de l'adhésion est de 800 € par an pour la Commune.

Une réunion publique, date à confirmer, sera mise en place pour expliquer le fonctionnement aux habitants.

Après en avoir délibéré le Conseil VOTE à l'unanimité cette proposition.

SABI (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre) REMBOURSEMENT DE 50% DES TRAVAUX

Suite à l'arrivée d'un nouvel agent au sein du SABI 36, la mairie a aménagé un nouveau bureau. Le coût des travaux s'élève à 3 907.98 € (SLEE 2 218.20 € + Peinture Sylvain 1 689.78 €). M. le Maire propose de demander à ce syndicat le remboursement de 50% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil ACCEPTE à l'unanimité cette proposition.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Modification du 1068

La trésorerie a fait une observation sur le besoin de financement de la collectivité. Il convient de réajuster l'affectation des résultats en recettes de fonctionnement et au 1068 en recettes d'investissement.

Pour régulariser, il faut prendre la Décision Modificative suivante :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	17 443,18		
Résultat de fonctionnement reporté			002	-17 443,18
Autres ch. diverses de gestion courante	6588	-34 886,36		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		-17 443,18		-17 443,18
OP : OPERATIONS FINANCIERES				34 886,36
Virement de la section de fonctionnement			021	17 443,18
Excédents de fonctionnement capitalisés			1068	17 443,18
OP : HORS PROGRAMME		34 886,36		
Matériel de bureau et mobilier	2184	9999		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		34 886,36		34 886,36

Après en avoir délibéré le Conseil VOTE à l'unanimité cette proposition.

Suite à cette DM, la délibération d'affectation des résultats du 12 avril 2022 n°2022-19 doit être modifiée dans ce sens.

Après en avoir délibéré le Conseil APPROUVE à l'unanimité la modification de la délibération d'affectation des résultats.

Titres annulés sur exercice antérieur

En 2020, la CdC Val de l'Indre Brenne a versé à la commune 2 acomptes (866 x 2 = 1732 €) sur l'attribution de compensation.

L'attribution de compensation pour cette année étant négative de 2402 €, la commune doit donc reverser 1732 € à la CdC. Au budget prévisionnel 2022, il était prévu 500€, il faut donc prendre une Décision Modificative pour effectuer le remboursement.

6588 – Charges exceptionnelles	- 1 500.00 €
673 – Titres annulés sur exercice antérieur	+ 1 500.00 €

Après en avoir délibéré,
M. MARINET vote CONTRE.
Le reste du Conseil vote POUR.

EMPLACEMENT DISTRIBUTEUR A PIZZA

Monsieur le Maire informe le Conseil que le propriétaire d'un distributeur de pizza a fait une demande pour installer l'une de ses machines sur la Commune. Il demande l'avis du Conseil.

Madame LABESSE indique préférer l'installation des différents foodtrucks permettant aux petits propriétaires de vivre de leur commerce.

Après en avoir délibéré le Conseil REFUSE à l'unanimité cette installation.

FAR 2023

M. le Maire propose de demander une subvention de 80% pour l'acquisition d'une épareuse pour les services techniques au titre du FAR 2023.

Epareuse KUHN : 14 250.00 € HT

80% Subvention FAR : 11 400.00 €

Fonds propres : 2 850.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil APPROUVE à l'unanimité cette demande de subvention du FAR.

FACTURE SOA

Mme LAFORET Hélène domiciliée 19, rue des Rossignols a fait intervenir la SOA à son domicile pour des problèmes d'assainissement. L'installation était bouchée côté commune. Elle a payé directement cette société, 80 € et demande le remboursement. Habituellement, les administrés contactent la mairie pour ce type de problème. M. le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur cette demande de remboursement.

M. le Maire informe qu'une communication sera faite à Mme LAFORET stipulant qu'en cas de problème d'assainissement, la mairie doit être informée au préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil ACCEPTE à l'unanimité cette demande de remboursement.

RPQS ASSAINISSEMENT NIHERNE

M. le Maire fait lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré le Conseil APPROUVE à l'unanimité le RPQS 2022.

Questions diverses

Mme LABESSE a été chargée par Mme BERTHIAS de remercier le Conseil pour lui avoir apporté son plateau repas de « Niherne en fête ».

Monsieur le Maire indique que le bus des séniors de Niherne a retrouvé un chauffeur. Il a contacté l'ADAPEI et les dates de prêt du minibus de l'ADAPEI ont été bloquées avec Mme JARDILLER. Cela va permettre aux séniors de bénéficier d'un transport à la demande, 2 fois par mois.

Madame GAGNERON explique au Conseil qu'après renseignements auprès des transports REMI, il existe le bus à la demande. Cette prestation n'est pas encore active sur la Communauté de Communes mais selon Remi elle le serait en 2023 sur Niherne. De plus une demande avait été faite en début d'année pour la gratuité des transports en bus (hors scolaires) mais la société Remi attend le retour d'expérience d'une année sur la commune de Villedieu-sur-Indre avant une autre mise en place. Il est rappelé que cette gratuité aux habitants est payée par la Commune sous forme de redevance.

Monsieur LACOT demande si le lotissement des Coutures est terminé ? Combien de lots sont déjà réservés ? Et si la mairie pourrait organiser une visite des lieux à l'ensemble du Conseil.

Monsieur le Maire indique que la déclaration d'achèvement des travaux sera signée cette semaine. Une visite des lieux sera organisée pour les membres du conseil. Une quinzaine de lots déjà sont réservés mais une relance de publicité aura lieu prochainement.

De plus, il informe que l'inauguration de l'école aura lieu prochainement, les travaux de géothermie et d'isolation étant terminés.

Une formation sur le bon fonctionnement du nouveau chauffage sera dispensée prochainement aux agents.

Monsieur LACOT qui ne pouvait être présent pour la manifestation communale « Niherne en fête » demande comment s'est-elle passée ? Monsieur le Maire répond qu'elle a été très bien organisée et bien fréquentée. Madame DELHOMENIE indique que depuis 20 ans de participation à cette manifestation, elle n'avait jamais vu autant de monde. Monsieur HAVET fait remarquer que les membres du Conseil étaient peu représentés parmi les organisateurs. Monsieur le Maire se félicite de l'aide apportée par les différentes associations.

Madame DELHOMENIE tient à souligner que M. CHAREYRE a fait parler au micro toutes les associations afin de mieux les connaître. C'était une très bonne idée.

Madame LABESSE demande combien de convives ont été comptabilisés ? Madame GAGNERON annonce 387 adultes et 47 enfants.

Mmes GAGNERON et MARTIN présentent au Conseil le spectacle gratuit dédié aux jeunes retraités qui aura lieu au Scèn'art le 29 septembre. Toute la journée, sera organisé un forum sur les activités autour de la retraite.

Monsieur VERDIER fait un point sur le fleurissement des ponts. La Commune a malheureusement été victime d'incivilités. Sur 28 jardinières, seules 19 ont été épargnées. Les autres ont été arrachées et brisées. Il pose la question au Conseil, s'il faut les remplacer pour l'année prochaine ou pas ? Madame LABESSE trouve que ces compositions étaient vraiment très belles et qu'il serait très dommage de ne pas renouveler ce fleurissement. La Commune commandera de nouvelles jardinières. Monsieur VERDIER rappelle que les fleurs de la commune sont arrosées grâce à l'eau de pluie contenue dans les deux récupérateurs d'eau de 5 000 L chacun. Cette eau est collectée entre le 1^{er} novembre et le 31 mars.

Madame DELHOMENIE indique au Conseil que les vendanges à destination des scolaires auront lieu le 24 septembre.

Monsieur LACOT demande pourquoi la voiture de la Commune est garée devant l'entrée du terrain de pétanque depuis plusieurs semaines ? Monsieur VERDIER répond qu'elle est là en remplacement de la pierre habituellement à cet endroit suite à la venue du Cirque ainsi que pour la Fête de Niherne. Cette pierre est destinée à empêcher le passage de tout véhicule. Durant la fête de Niherne qui se déroulait sur le terrain de pétanque, déplacer la voiture était plus simple. Elle sera retirée prochainement.

Monsieur NIVET demande si le kiosque famille, le logiciel d'inscription à la cantine fonctionne bien. Madame GAGNERON indique qu'à part 2 ou 3 difficultés, tout va bien. Les problèmes rencontrés sont pour la plupart une mauvaise manipulation ou non connaissance des parents mais réglés avec les explications des services de la mairie. Madame LABESSE rapporte que certains parents se plaignent.

Monsieur LACOT prend la parole, comme demandé au Maire.

Il s'interroge sur les investissements de la commune suite aux travaux de l'école et à la baisse du nombre d'élèves ainsi que le lotissement. Mme GAGNERON explique que le chauffage défaillant de ces dernières années coûtait cher et devait être résolu, qu'aux vues des évolutions de prix des énergies

actuelles, la solution paraît la bonne. De plus, le lotissement était un projet indispensable pour ramener des enfants à l'école. Il regrette que son groupe d'opposition ne soit pas plus intégré aux décisions. Il souhaiterait plus de réunion de commissions communales. Mme DELHOMENIE note que les deux dernières années ont été compliquées en raison de la crise sanitaire. M. VERDIER affirme que tous les comptes-rendus de chantier ont été diffusés à l'ensemble des membres de la commission travaux. Monsieur HAVET rappelle que les portes de la mairie et du bureau du Maire sont toujours ouvertes et qu'il ne faut pas hésiter à venir poser des questions. Monsieur le Maire confirme à Monsieur LACOT qu'il prend bonne note de ces observations. Monsieur ALBERT intervient en précisant que chaque membre du Conseil municipal est important. Que la discussion de l'avenir de la Commune doit se faire avec tous les conseillers. L'investissement de chacun est primordial.

Fin de la séance 20h.

